

OBJET **Evolution du Portail citoyen**
 Approbation du plan de financement prévisionnel
 Autorisation de solliciter une subvention au titre du FEDER

I. Projet d'évolution du Portail citoyen

Dans le cadre du projet d'évolution du Portail citoyen, préconisé à la suite d'un audit réalisé entre février et juin 2017, la Commune de Saint-Denis souhaite renforcer la qualité et l'accès aux services par l'utilisation des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication).

Le projet d'évolution du Portail citoyen va permettre l'ouverture de nouveaux e-services notamment dans le domaine scolaire, périscolaire en proposant des services de pré-inscription, inscription et de paiement en ligne de la restauration scolaire.

Les e-services constituent un enjeu particulier pour l'amélioration du service rendu au public.

La région Réunion, en tant qu'Autorité de Gestion des fonds européens FEDER 2014-2020 (Fonds européen de Développement régional), promeut également cette thématique avec la mise en place de la fiche action « 2.03 Développement des services dématérialisés des administrations » avec un plan de financement à hauteur de 80 %, sous condition d'acceptation du dossier par les Commissions ad hoc du Conseil régional.

II. Financement

Le coût global du projet est évalué à 80 000,00 € HT sur un an.

Un dossier de demande de financement FEDER, dont la présente délibération est un élément constitutif, sera présenté aux services compétents de la Région.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Taux %	Montant € HT
Commune de Saint-Denis	20	16 000,00 €
Europe (FEDER)	80	64 000,00 €
Total	100	80 000,00 €

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le projet d'évolution du Portail citoyen, pour un coût global de 80 000,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention FEDER auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170923-176063-DE Date de télétransmission : 03/10/2017 Date de réception préfecture : 03/10/2017

OBJET **Evolution du Portail citoyen**
 Approbation du plan de financement prévisionnel
 Autorisation de solliciter une subvention au titre du FEDER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-063 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur DELORME Éric - 15ème adjoint au nom de la commission «
Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'évolution du Portail Citoyen, pour un coût global prévisionnel de 80 000,00 € HT.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

Financiers	Taux %	Montant € HT
Commune de Saint-Denis	20	16 000,00 €
Europe (FEDER)	80	64 000,00 €
Total	100	80 000,00 €

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter une subvention FEDER auprès de la Région.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176063-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170923-176063-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017



Gilbert ANNETTE